

L'an DEUX MIL HUIT, le JEUDI 3 JUILLET, à 17 h 05, le Conseil Municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des Articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (séance clôturée à 19 h 15).

ETAIENT PRESENTS

ANNETTE Gilbert/ ORPHE Monique/ BAREIGTS Ericka/ MAÏLOT Gérard/ HOAREAU Jean-François/
 PONIN-BALLOM Gino/ VICTORIA RETOURNAT Danièle/ PESTEL René Louis/ VELOUPOULE MERLO
 Nalini/ ARMAND Alain/ HUMBLOT Nicole/ ESPERET Jean-Pierre/ BRÏSSAC-FERAL Claude/ COUDERC
 Alain/ ADAME Brigitte/ ANDAMAYE Marie-Annick/ KICHENIN Virgile/ EUPHRASIE Didier/ CATHERINE Aline/
 HOARAU Emmanuel/ ASSABY Maximilien/ ISIDORE Marylise/ DINDAR Ibrahim/ NATIVEL Mickaël/ JAVEL
 François/ TURPIN Marie-Annick/ CASSIM CADJEE Mohammad/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/
 LOWINSKY Jacques/ SERVANTES Marie/ PAULEE Marie-Thérèse/ PÉLTIER Hélyette/ FRANCOISE Gérard/
 VARONDIN Frédéric/ SALAMA Ali/ BEGUÉ Rosé-Blanche/ TOUQUET Stéphanie/ CECILERY Nathalie/
 JUSTINE Marie Séverine/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 10, pendant la présentation des procès-
 verbaux des séances du 22 mars et du 10 avril 2008)/ ALLIE Carmen/ TROTET Maryse/ INGAR Iqbal/
 BARDIERE Jean-Michel/ VICTORIA René-Paul/ HOARAU Serge/ GERMAIN Claudine/ LOCATE Raziah

ETAIENT REPRESENTES

PICARD Hajaso		par BAREIGTS Ericka
LAURET Edmond	pour la durée de la séance	par LOWINSKY Jacques
CLAIN Claudette		par ADAME Brigitte
SALIMINA Patricia		par INGAR Iqbal
GERMAIN Claudine	à son départ, à 18 h 54, au Rapport n° 08/5-33	par VICTORIA René-Paul

Les membres présents, au nombre de 49 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'Article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal. JUSTINE Marie Séverine a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

ELUS INTERESSES

Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'Article L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 08/5-40 Rapport n° 08/5-41
PONIN-BALLOM Gino HOARAU Emmanuel DINDAR Ibrahim	au titre de la SIDR	Rapport n° 08/5-42
LOWINSKY Jacques	au titre de la SHLMR	Rapport n° 08/5-43 Rapport n° 08/5-44

- SHLMR Société d'Habitations à Loyer Modéré de la Réunion
 - SIDR Société Immobilière du Département de la Réunion

DEPLACEMENTS D'ELUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

- hors application des Articles L. 2121-14 et L. 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales -

<i>Elus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
	ARRIVEE	
FOURNEL Dominique	à 17 h 10	pendant la présentation des procès-verbaux des séances du 22 mars et du 10 avril 2008
	DEPART	
GERMAIN Claudine	à 18 h 54	au Rapport n° 08/5-33 <i>procuration à VICTORIA René-Paul</i>

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie de Saint-Denis le **10 JUIL. 2008** et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 49 sur 55.

Pour le Maire absent

La 2^{ème} Adjointe

Ericka BAREIGTS

